



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 26 juin 2023 à 20H00

Département du Rhône
Commune d'ODENAS
Nombre de conseillers en exercice : 15
Quorum : 8
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre d'absents représentés : 1
Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six du mois de juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune d'ODENAS s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire d'ODENAS.

Le Conseil municipal a été convoqué par Madame Evelyne GEOFFRAY, Maire, par courrier du 20 juin 2023, adressé par voie électronique à chaque conseiller, conformément aux formes prescrites par l'article L.2121-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 20 juin 2023.

Membres présents : Monsieur Karl ALCOR, Monsieur François BERTIN, Madame Catherine BRANCHE, Madame Danielle CUCCHIARO, Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES, Madame Marie-Claude FAYARD, Madame Evelyne GEOFFRAY, Monsieur Jean-Marc GUERIN, Monsieur Bernard PHILIPPE, Monsieur Julien RUET, Madame Marie-Françoise TRICHARD,

Membres absents excusés : Madame Marine BONNET, Madame Agnès DUBOST, Monsieur Michel TRICHARD, Monsieur Rémy VARICHON.

Absents ayant donné un pouvoir : Madame Agnès DUBOST à Madame Marie-Françoise TRICHARD.

La convocation comporte l'ordre du jour suivant :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 3- Finances :
 - Demande de subvention (association Le Lion Noir)
 - Budget assainissement : modification de la durée d'amortissement des subventions
 - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour financement de l'accueil collectif pour mineurs Chat-Pito
- 4- Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats
- 5- Questions diverses
- 6- Intervention de Messieurs PRONCHERY et SERRE (BôWatts)

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Madame Evelyne GEOFFRAY invite le Conseil municipal à délibérer selon l'ordre du jour.

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de procéder à la désignation du secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

A l'unanimité, le Conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Madame Marie-Claude FAYARD.

2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 mai 2023 appelle des observations.

Aucun conseiller ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire soumet ce procès-verbal au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 15 mai 2023.

3) Finances

- Demande de subvention (association Le Lion Noir) :

Délibération du Conseil municipal :

Monsieur Jean-Benoît DE CHABANNES n'ayant pas pris part au vote.

Le Conseil municipal ;

Considérant la demande de subvention présentée par l'association Le Lion Noir pour soutenir leur manifestation intitulée « Le Serment du Vigneron » organisée sur la commune du 12 au 15 juillet et du 19 au 22 juillet 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'octroyer à l'association Le Lion Noir une subvention de 200,00 €.

La dépense, correspondant au versement de cette subvention, sera imputée au chapitre 65, article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé) du budget communal de l'exercice 2023.

- Budget assainissement : modification de la durée d'amortissement des subventions :

En raison de l'absence de Madame Agnès DUBOST en charge de ce dossier, cette question est repoussée à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

- Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour financement de l'Accueil Collectif pour Mineurs Chat-Pito :

Madame le Maire rappelle que l'association Chat Pito, basée sur VILLIE-MORGON, gère un Accueil Collectifs pour Mineurs (ACM) permettant ainsi aux parents de faire garder leurs enfants les mercredis en période scolaire et pendant les vacances scolaires.

Elle précise que depuis 2018 et jusqu'au 31/12/2022, la Commune d'ODENAS aidait financièrement au fonctionnement de l'ACM, selon une convention d'objectifs et de moyens de 2018.

L'association Chat-Pito propose aujourd'hui aux communes ayant des enfants fréquentant ce type d'accueil, qui le souhaitent de signer une nouvelle convention d'une durée de 3 ans (2023-2025). Par cette convention, la commune aide au fonctionnement de la structure, en versant directement à l'association une subvention annuelle de 4,50 € par journée d'accueil calculée selon la fréquentation N-1 des familles et répartie par commune.

Madame le Maire invite les membres présents à en débattre.

Madame Marie-Françoise TRICHARD et Monsieur François BERTIN ne sont pas favorables à ce que la Commune aide financièrement les familles pour la garde de leurs enfants (sphère privée).

Madame le Maire répond qu'il s'agit pour la Commune d'offrir aux parents un service pour la garde des enfants selon une grille de tarif spécifique aux communes signataires de la convention (22 €/jour contre 28 €/jour).

Madame Marie-Françoise TRICHARD souligne le manque d'équité pour les parents qui envoient par exemple leurs enfants au centre aéré de SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE (23,50 €/jour).

Madame le Maire insiste sur le fait que la Commune participait déjà financièrement au fonctionnement de Chat-Pito. Elle ajoute qu'il s'agit de venir en aide aux parents.

Délibération du Conseil municipal :

Rapporteur : le Maire Evelyne GEOFFRAY

L'association Chat-Pito fait fonctionner sur la Commune de VILLIE-MORGON un Accueil Collectif pour Mineurs (ACM) pendant les vacances scolaires (petites vacances et vacances d'été) ainsi que les mercredis en période scolaire. Les enfants inscrits sont accueillis entre 7H30 et 18H00 et peuvent déjeuner sur place les midis.

L'association Chat-Pito sollicite les Communes ayant des enfants fréquentant cette structure, pour soutenir financièrement l'activité d'accueil du mercredi et des vacances scolaires de l'ACM par le versement d'une subvention annuelle de 4,50 € par journée d'accueil, le nombre de journées correspondant à la fréquentation de l'année N-1 répartie par commune. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens est ainsi proposée pour le financement de cette activité.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de conventionner avec l'association Chat-Pito pour le financement de l'ACM, lequel accueille des enfants de la Commune d'ODENAS.

Le Conseil municipal ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire ;

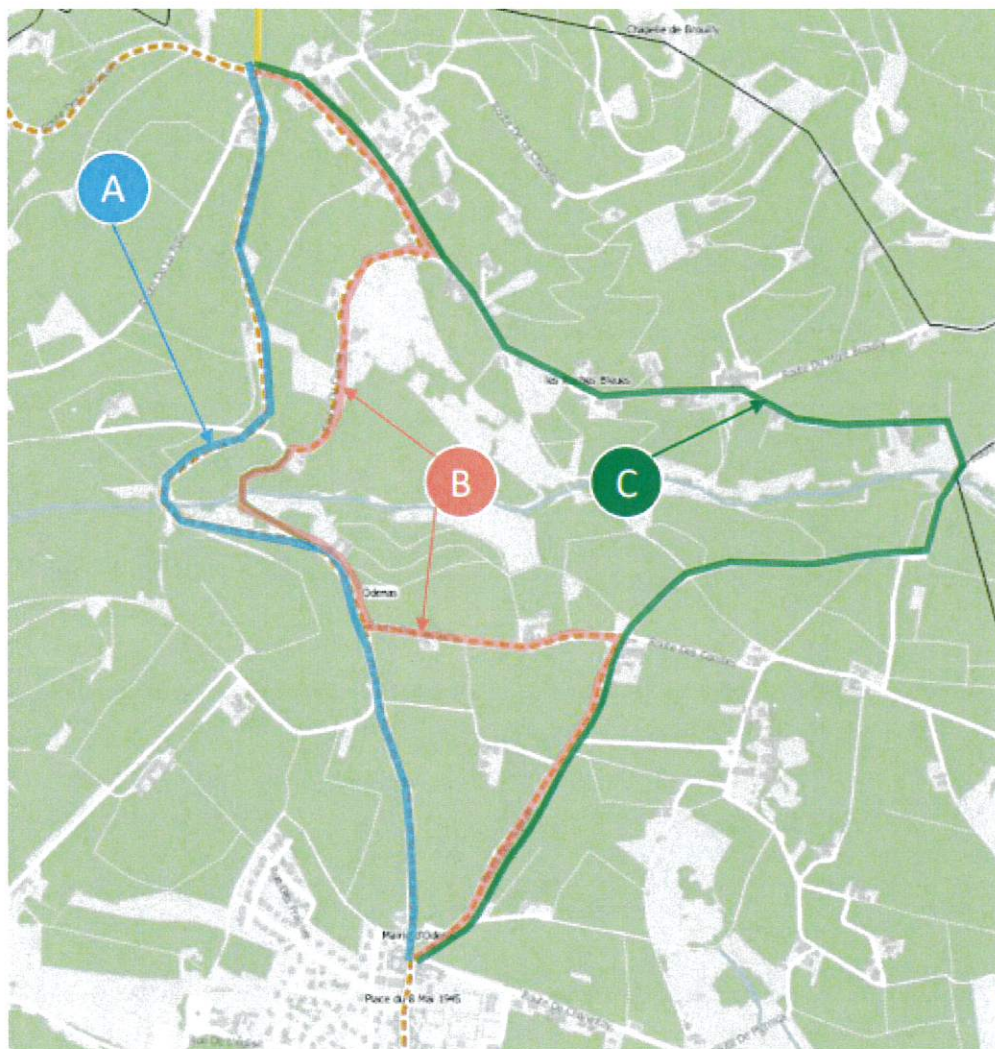
Après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (10 voix pour, 1 voix contre (Monsieur François BERTIN), 1 abstention (Monsieur Karl ALCOR)), décide :

- D'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens pour le financement de l'ACM de l'association Chat-Pito ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention, dont un exemplaire demeurera annexé à la présente délibération, et tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ;
- De dire que la subvention annuelle à verser à l'association Chat-Pito sera inscrite au budget communal, section de fonctionnement (article 6574).

4) Comptes rendus des réunions de commissions et syndicats

- Présentation du projet de la voie du Tacot (rapporteur : Monsieur François BERTIN) : projection sur écran de la présentation du diagnostic établi par le bureau d'étude Ingetec pour l'élaboration du second schéma directeur des modes actifs de la CCSB avec pour objectif 1^{er} d'exploiter le potentiel de la voie du Tacot (de Saint-Etienne-la-Varenne à Trades en passant par Beaujeu) afin d'en faire un axe structurant du schéma directeur. Une typologie d'aménagement est ainsi proposée entre de la voie verte et du jalonnement.

Après étude des variantes proposées sur le territoire communal, il est proposé de retenir la variante 4A, avec un jalonnement de la route de Beaujeu



Concernant les différents éléments annotés sur la carte (emplacements des arceaux et rack, ralentisseur à créer, ...), il conviendra d'en discuter lors d'une réunion de concertation sur place.

Monsieur François BERTIN propose de préparer une réponse à envoyer à la CCSB.

- Syndicat des eaux (rapporteur : Madame Catherine BRANCHE) : réunion consacrée notamment à la présentation du rapport annuel du délégataire de 2022 et à la fixation des tarifs syndicaux à compter du 01/07/2023 (suppression des deux tranches supérieures de tarification, problématique des plus gros consommateurs d'eau du territoire dont les hôpitaux).

5) Questions diverses

- Bâtiments publics : Madame Catherine BRANCHE signale que des ardoises ont glissé sur le toit de l'église. Monsieur François BERTIN se charge de contacter un charpentier pour la remise en place des ardoises ainsi que des tuiles sur le toit de l'école.
- Création d'un parc : prévoir une réunion de la commission Urbanisme.
- Projets de panneaux photovoltaïques et de récupérateurs d'eau : à voir avec l'ATD.
- Chemin rural de La Folie : Madame le Maire remercie Monsieur Jean-Marc GUERIN d'avoir participé à la réunion de concertation des riverains de ce chemin rural. Un travail de remise en état du chemin avait déjà été réalisé par le passé du temps de Monsieur Pierre TRICHARD. Le chemin s'est à nouveau dégradé de façon importante suite aux orages. Il aurait fallu entretenir les recoupes, désherber le canal envahi par les ronces.

Il est proposé d'apporter une aide à la remise en état du chemin avec la présence des 2 agents techniques et le passage de l'épaveuse.

- Déchets : La Galipette a émis le souhait d'installer un composteur sur l'espace de biodiversité récemment aménagé. Une réunion est prévue le 21/07/2023 à 17H00 en mairie pour échanger à ce sujet.
- Plantations : certains arbustes de la haie dernièrement plantée ont crevé.
- Création de Point d'Apport Volontaire : pas d'emplacement à proposer à la CCSB.
- Cimetière : relancer Monsieur DUPASQUIER pour la création d'un nouvel ossuaire.
- Manifestations à venir : apéro concert + feu d'artifice le 07/07/2023 ; défilé du 14/07 à 9H30.

Prochaines réunions :

- Conseil municipal le 31/07/2023 à 20H00 en mairie.

Intervention de Messieurs PRONCHERY et SERRE :

Présentation des différents projets conduits par la CCSB :

- Démarche de massification du photovoltaïque sur le territoire de la CCSB avec un objectif de 50 gigawatt-heure de production en interne d'ici à 2027. La CCSB est accompagnée dans cette démarche par la société CORFU SOLAIRE.
- Construction d'une unité de méthanisation pour recycler les boues des stations de traitement des eaux usées du secteur, et produire du biogaz destiné à être injecté dans le réseau.
- Création d'une marque locale d'électricité verte : BôWatts, avec la société ALPIQ, à destination des habitants de la CCSB. L'idée est de fournir une électricité verte aux habitants du territoire (électricité issue notamment de centrales hydroélectriques, de centrales photovoltaïques et un petit peu d'éolien), de leur faire profiter de tarifs négociés par la CCSB via un contrat d'achat groupé, et de les impliquer dans la réduction de leurs consommations avec la fourniture d'un boîtier nrLINK qui permet de suivre sa consommation en temps réel.

Madame le Maire propose de mettre à disposition de la CCSB la salle d'animation rurale d'ODENAS pour une réunion publique organisée sur ces sujets courant septembre ou octobre. Elle remercie Messieurs PRONCHERY et SERRE pour leur intervention.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne se manifestant pour prendre la parole, Madame le Maire lève la séance du Conseil municipal à 23H00.